

**Commune de
Vuillafans**

**Procès-verbal du conseil municipal
du vendredi 26 août 2022**

Date de convocation : 22/08/22

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 8
 Nombre de membres absents excusés : 7

Le vendredi 26 août 2022 à 20 h 30, le Conseil Municipal de Vuillafans dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en lieu habituel, sous la présidence de Claude CURIE, Maire.

Membres présents : Claude CURIE, Yves GAMELON, Bernard WOZNY, Sylvie PERRET-GENTIL, Céline BOUVERET, Marie-Thérèse CRETIN GUTH, Michelle HOUSER, Olivier THOURIN.

Absents excusés : Anne-Lise BOESINGER (procuration à Céline BOUVERET), Rémi JEANNINGROS (procuration à Sylvie PERRET-GENTIL), Patrick CHANUSSOT (procuration à Bernard WOZNY), Alain KIBLER (procuration à Yves GAMELON) Stéphane MEREL (procuration à Olivier THOURIN), Benjamin DOLE, Jean-Benoît LAMBERT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

Sylvie PERRET-GENTIL est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour une délibération supplémentaire pour l'achat à des particuliers de six parcelles aux Petites Combes auprès de l'Office Notarial de Maître Zedet à Ornans. Le conseil à l'unanimité des membres présents donne son accord.

1°) – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} juillet 2022

Le conseil à l'unanimité des membres présents approuve le compte rendu du conseil municipal du 1er juillet 2022.

2°) – Délibération pour le renouvellement du contrat de travail de Mme Nathalie LALLEMAND pour six mois en CDD du 01/09/2022 au 28/02/2023

M. le Maire informe le conseil municipal que le contrat de travail en CDD de Mme LALLEMAND Nathalie, en charge de l'entretien des bâtiments communaux arrive à échéance au 31 août 2022, en conséquence, il demande l'autorisation de renouveler ce contrat pour une durée de 6 mois en CDD à compter du 01 septembre 2022 jusqu'au 28 février 2023. Le conseil à l'unanimité des membres présents donne son accord.

3°) – Délibération pour le remboursement à M. le Maire de la facture de Leroy-Merlin de 132,69 euros TTC pour l'achat des serrures de la STEP

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de se faire rembourser une facture d'un montant de 132.69 euros TTC de Leroy-Merlin pour l'achat de 2 serrures, 3 affichettes autocollantes « Défense de Fumer » et 3 lingettes en microfibres pour le camping. Le conseil à l'unanimité des membres présents donne son accord.

4°) – Délibération pour accepter le devis de Art et Fermetures de 4 000,00 euros TTC pour le renouvellement des 3 fenêtres à l'appartement communal du 12 Ter Place du Champ de Mars

M. le Maire informe le conseil que dans le cadre de notre programme d'investissements communaux 2022, il est nécessaire de lancer les travaux de remplacement des 3 fenêtres de l'appartement situé au 12 Ter Place du Champ de Mars. Il présente et commente le devis de « Art Fermetures » pour un montant de 4 000,00 euros TTC. Le conseil à l'unanimité des membres présents donne son accord.

5°) – Délibération pour accepter le devis de Cardia Pulse de 429,00 euros HT pour le renouvellement du défibrillateur automatique situé à l'église

M. le Maire informe le conseil que suite au contrôle annuel de nos 3 défibrillateurs communaux, effectué par l'entreprise Cardia Pulse, il est nécessaire de remplacer le coffret de protection du défibrillateur installé à l'église paroissiale qui est très détérioré, le devis s'élève à 429,00 euros HT. Le conseil à l'unanimité des membres présents donne son accord.

6°) – Délibération pour le remboursement à M. le Maire de la facture de DECATHLON de 250,00 euros TTC pour l'achat d'un bon cadeau à M. WOZNY Quentin pour ses 84 heures de travail effectués dans le cadre du Service National Universel.

M. le Maire informe le conseil municipal que suite au travail réalisé par M. WOZNY Quentin dans le cadre du contrat d'engagement de mission de 84 heures effectué pour son engagement au Service National Universel, M. le Maire a souhaité récompenser le travail réalisé pendant cette période, par l'attribution d'un bon cadeau d'une valeur de 250,00 euros TTC. Il demande l'autorisation de se faire rembourser la facture de DECATHLON de Pontarlier. Le conseil donne son accord avec 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

7°) – Délibération pour accepter la cession d'une partie de la voie communale de la rue de la Gare à l'entreprise SOUDATOL, suite à un courrier de demande reçu le 22 juillet 2022

M. le Maire informe le conseil que le Directeur M. VALLERE Philippe de l'entreprise SOUDATOL a adressé un courrier en mairie le 22 juillet 2022 pour demander la possibilité de leur vendre une partie de la Rue communale de la Gare, le long du site de l'entreprise afin de leur permettre de sécuriser la circulation des employés et fermer l'accès, car ils sont victimes régulièrement de vol de matériel. M. le Maire précise que cette opération devra faire l'objet d'un changement de classement de la rue de « Domaine public » en « Domaine communal privé » avant de pouvoir réaliser cette opération, il précise également que ce changement de destination, devra s'accompagner d'un réaménagement de la voie communale du Chemin des Grandes Chenevières, afin de faciliter la circulation en direction du lotissement des Grandes Combes. Après un tour de table, il est décidé de réaliser la vente d'environ 816 m² de voie publique au tarif de 20 euros Hors Taxes le mètre carré. De plus, le conseil municipal souhaite que l'on rajoute une condition dans l'acte de vente, soit : En cas de cessation complète de l'activité de l'entreprise, ce terrain sera rétrocédé gratuitement à la commune. Le conseil à l'unanimité des membres présents donne son accord.

8°) – Délibération pour accepter d'adhérer au contrat du groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion du Doubs

M. le Maire présente et commente la proposition du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs, pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge,

en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

- Que le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- Que le Centre de gestion a communiqué à la collectivité les résultats de la consultation lancée au cours du 1^{er} semestre 2022.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE DONNE SON ACCORD A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS :

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la commande publique ;

- DECIDE d'accepter la proposition suivante :

- Courtier / Assureur : Sofaxis / CNP.
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.
- Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).
- Conditions :

- Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : taux : 6,88% avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt.

- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public : taux : 1,50 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt.

- PREND ACTE que la contribution pour le suivi et l'assistance à la gestion des contrats d'assurance réalisés par le centre de gestion fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle. Cette contribution forfaitaire est assise sur la masse salariale de la collectivité.

- AUTORISE

- M. le Maire à signer tout document contractuel résultant de la proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats).

- M. le Maire à signer la convention pour l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires avec le centre de gestion du Doubs.

- Le Centre de Gestion à récupérer, auprès de l'assureur ou de son courtier, l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées.

9°) – Délibération pour prendre une motion de soutien à la formation des secrétaires de mairie du « GASM » proposée par le Centre de Gestion du Doubs

Sur le rapport du Maire à la suite du courrier envoyé en date du 25 juillet 2022, par le Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale du Doubs, il propose :

VU

- . Le code général de la fonction publique ;
- . Le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

. La délibération du 6 juillet 2022 du Conseil d'Administration du CDG25 soutenant la motion adoptée par le Conseil d'Administration du CDG70 en date du 31 mai 2022 ;

CONSIDERANT QUE :

- le/la secrétaire de mairie joue un rôle central dans le maintien d'une continuité de service public dans les territoires ruraux,
- il existe des tensions dans le recrutement des secrétaires de mairie au niveau national et au niveau local,
- les différents dispositifs de qualifications mis en place sur les fonctions de secrétaire de mairie et de gestionnaires administratifs ont un réel intérêt à perdurer, notamment le dispositif du Diplôme Universitaire Gestionnaire Administratif Secrétaire de Mairie (DU GASM) en partenariat avec l'Université de Franche-Comté (UFR des Sciences Juridiques, Economique, Politique et Gestion
- la question du financement et notamment le maintien du dispositif est conditionnée à l'attribution exclusive de l'Allocation Individuelle de Formation (A.I.F),
- malgré les enjeux relevés et la nécessaire adaptation des politiques publiques de l'emploi aux spécificités des collectivités territoriales rurales, la Région Bourgogne-Franche Comté n'a pas répondu favorablement à la demande de soutien financier et que la session 2022 n'a pas pu s'ouvrir pour cette raison, alors que des diplômes similaires se sont ouverts sur le territoire national, forts d'un partenariat avec les Régions,
- le Conseil d'administration du CDG25 a décidé de soutenir la motion du CDG70 destinée à interpeller le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour obtenir des engagements fermes et définitifs visant à sécuriser le DU GASM,
- il est nécessaire d'approuver cette motion afin d'en assurer le plus large soutien,

Le conseil à l'unanimité des membres présents donne son accord et affirme son soutien à la formation des secrétaires de mairie du « GASM ».

10°) – Délibération pour fixer le prix du mètre carré des parcelles de terrain situées « aux Petites Combes » que nous allons acheter dans le cadre de notre futur lotissement.

M. le Maire rappelle que depuis mars 2021, nous avons démarché par courrier les propriétaires de terrains situés au « Petites Combes » dans l'objectif de constituer une réserve foncière pour notre futur lotissement. Sur les 10 propriétaires, seul 6 ont répondu favorablement. En conséquence, il propose de lancer la procédure d'achat auprès de Maître ZEDET Caroline, à Ornans au tarif de 8,00 euros HT le mètre carré, il demande également d'autoriser le Maire à signer les actes de ventes. Après un tour de table, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses :

1. Information sur la fin de contrat en CDD de M. Claude GOUACHON au 31/08/2022, M. le Maire informe le conseil municipal que l'intéressé n'a pas souhaité renouvelé son contrat, en conséquence et compte-tenu de la reprise e à mi-temps de M. ELBIN Eric, l'équipe technique actuelle ne sera pas renforcée.
2. Information sur la reprise du travail à mi-temps de M. Eric ELBIN au 1^{er} août 2022, suite à la visite médicale auprès du médecin du travail et compte-tenu que M. ELBIN Eric a souhaité reprendre son activité, celui-ci a repris le travail à mi-temps avec M. LARGE Julien.
3. M. le Maire informe le conseil municipal que suite au décès de notre secrétaire, Mme Isabelle CHABOT, nous avons pris attache auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs pour gérer la clôture définitive de ce dossier, afin de voir précisément qu'elles sont les indemnités qu'il conviendra de verser aux ayants droit. Nous avons également lancé les démarches nécessaires pour valider

dans son poste de secrétaire, Mme HALLER Catherine.

4. Information sur le chantier de réhabilitation de la salle des fêtes, M. le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu 18 ordres de services signés par les entreprises retenues sur les 21 lots du chantier de rénovation de la salle, 3 restent en cours d'analyses par l'architecte Machurey et devraient aboutir rapidement, la première réunion de chantier devrait se tenir semaine 37, afin de valider le planning prévisionnel.
5. M. le Maire présente et commente le rapport d'activité de M. WOZNY Quentin qui a effectué une mission de travail d'intérêt général, dans le cadre d'une convention de partenariat à un Service National Universel, il a effectué 84 heures de travail avec l'équipe technique municipale et sa mission c'est achevée le 3 août 2022, il précise qu'un excellent travail a été réalisé et remercie M. WOZNY Quentin.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance.

Le Maire, Claude CURIE

BOESINGER Anne-Lise	BOUVERET Céline	CHANUSSOT Patrick	CRETIN-GUTH Marie-Thérèse	CURIE Claude
DOLE Benjamin	GAMELON Yves	HOUSER Michelle	JEANNINGROS Rémi	KIBLER Alain
LAMBERT Jean- Benoît	MEREL Stéphane	PERRET-GENTIL Sylvie	THOURIN Olivier	WOZNY Bernard